



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE  
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : [Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr](mailto:Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr)

Aguessac, le 2 octobre 2017

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 27 septembre 2017

### - Assainissement de Fontaneilles

Monsieur Laurent ROBERT du Cabinet Gaxieu, présente les résultats de l'étude pour l'assainissement de Fontaneilles :

- Le but est de traiter les eaux usées du village de Fontaneilles, soit en créant une station d'épuration à la sortie du village, soit en créant un réseau de transfert pour aller se raccorder au collecteur principal.

Plusieurs solutions ont été étudiées :

- Mise en séparatif du réseau existant, renforcement du réseau AEP et création d'un réseau de transfert pour raccordement au collecteur
- Création uniquement d'un réseau de transfert (tous les réseaux existants restent en l'état) avec possibilité de raccorder les habitations de Villeneuve
- Création d'une station d'épuration à la sortie du village de Fontaneilles

Monsieur le Président demande au Cabinet Gaxieu de se rapprocher de l'Agence de l'Eau pour connaître les conditions de financement possibles pour chacune des solutions

### - Décisions modificatives eau et assainissement

EAU

Désignation	Section de fonctionnement	
	recettes	dépenses
D 61521 : entretien et réparation sur bâtiments publics		+ 786
R 7588 : autres produits gestion courante	+ 786	
D 673 : titres annulés (sur ex. antérieurs)		+ 2000
R 70111 : vente d'eau	+ 2000	
TOTAL	2 786	2 786

## ASSAINISSEMENT

<i>Désignation</i>		
	<i>recettes</i>	<i>dépenses</i>
D/F 6811/042 : dotations aux amortissements		300
R/I 28182/040 : amortissements des immobilisations	300	

Voté à l'unanimité

### - **Création d'un emploi d'adjoint technique**

En vue de la nomination d'un agent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique.

Voté à l'unanimité

### - **Recrutement de personnel pour accroissement temporaire d'activité**

Le SIVOM peut être amené à recruter du personnel temporairement (agent en maladie, relève des compteurs..). le Conseil syndical donne son accord.

Voté à l'unanimité

### - **Remboursement part assainissement payée à tort**

Le SIVOM a facturé des redevances part fixe, part mobile et modernisation des réseaux de collecte à Monsieur FALGUIRES Roland, depuis la construction de sa maison en 2008. Or cette maison n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Il convient de rembourser les sommes payées à tort par Monsieur FALGUIERES Roland.

Voté à l'unanimité

### - **Intégration du réseau AEP de la Rouquette (Compeyre) au patrimoine du SIVOM**

Afin de régulariser la situation des habitants de la Rouquette (1 seul compteur pour 3 bâtiments desservis) le SIVOM va prendre à sa charge le réseau existant et créer un branchement pour chaque bâtiment.

Voté à l'unanimité

### - **Participation financière des communes aux travaux d'extension de réseaux**

Lors de la délivrance de permis de construire dans le périmètre du SIVOM, le Sivom est dans l'obligation d'amener les réseaux (eau potable et/ou eaux usées), assurant cette compétence pour les communes.

Les coûts engendrés par ces travaux d'extension de réseaux sont importants alors que le SIVOM ne bénéficie ni de la taxe d'aménagement ni de subventions (taxe d'aménagement perçue par les communes).

Monsieur le Président propose qu'une participation financière (50% du montant HT des travaux) soit demandée à chaque commune concernée par des travaux d'extension de réseaux destinés à alimenter des constructions nouvelles.

Voté à l'unanimité

- **Régularisation délibération RIFSEEP**

Le Conseil Syndical confirme que la mise en place du nouveau régime indemnitaire s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Voté à l'unanimité

- **Admission de sommes en non-valeur**

Suite à un jugement du tribunal, il convient d'annuler la dette d'un abonné : 906.75 €. Cette somme est admise en non-valeur.

Voté à l'unanimité

- **Indemnité de Conseil du Trésorier**

Le Conseil Syndical décide d'attribuer l'indemnité de Conseil au Trésorier pour l'année 2017.

Voté à l'unanimité

**Affaires diverses**

- Réparation de plusieurs fuites
- Modification d'une alimentation AEP à Boyne : travaux semaine 40
- Contrôle des poteaux incendie : demander à l'entreprise MORA de faire une offre
- Réception du pompage de Rouassas : mercredi 18 octobre 2017
- Hameau de Pinet : fin de travaux pour mise en séparatif d'une partie du hameau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Président du SIVOM,  
Gilbert FAUCHER

